



Centre de Langue et de Culture Chinoises du Luxembourg

卢森堡中国语言文化中心

Mersch, le 18 février 2016

Convocation pour l'Assemblée Générale Ordinaire portant sur les comptes de l'exercice social 2015

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir assister à l'

**Assemblée Générale Ordinaire
Le 21 avril 2016 à 19h30
au siège social, Lycée Ermesinde
à Beringen-Mersch
Salle B.1.61**

Pour cette assemblée, le bureau constitué comme suit : Président ZHANG Yi, Secrétaire MICHA E. et Scrutateur SUN S.

Ordre du jour

1. Allocation du vice-président
2. Présentation du rapport de gestion 2015 du conseil d'administration
3. Présentation du rapport financier au 31.12.2015
4. Rapport du commissaire aux comptes : Grant Thornton Weber & Bontemps
5. Approbation des comptes annuels au 31.12.2015
6. Décharge aux organes de gestion et de contrôle pour l'exercice sous revue
7. Fixation du nombre de membres du conseil d'administration
8. Nominations statutaires



Centre de Langue et de Culture Chinoises du Luxembourg

卢森堡中国语言文化中心

Art. 15 Nominations :

« ...Les candidatures aux postes de membres du conseil d'administration prévus par l'Art. 14 doivent parvenir par écrit au président au plus tard cinq jours calendrier avant la date de l'assemblée générale procédant aux votes. »

Adresse pour le courrier :

CLCCL a.s.b.l.

p.a. Lycée Ermesinde

45, rue de la gare

L-7590 Beringen

9. Fixation de la cotisation pour la saison 2015-2016 : 25 € par membre

10. Fixation des frais d'inscription à l'école chinoise pour la saison 2016-2017

11. Budget de l'année 2016

12. Désignation du commissaire aux comptes

13. Modification du Statut suivant les articles concernés ci-dessous qui subissent un ajout ou une suppression :

Art. 6, alinéa 2

...Les membres assurant une fonction de Président, Vice-Président, **Directeur**, **Vice-Directeur** ou Trésorier peuvent démissionner dans un délai considéré comme raisonnable le temps de pourvoir à leur remplacement.

Art.15

Le conseil d'administration élira en son sein :

- un Président,
- un **Directeur**,
- un **vice-Directeur**,
- un ou plusieurs vice-Présidents,
- un trésorier.

Art. 15, alinéa 3



Centre de Langue et de Culture Chinoises du Luxembourg

卢森堡中国语言文化中心

En cas de vacance d'un poste prévu à l'Art. 14 d'un membre du conseil d'administration au cours du mandat, l'assemblée générale pourvoira à son remplacement. **Le nouveau membre achève dans ce cas le mandat de celui qu'il remplace.**

Art. 18, alinéa 3

Le conseil d'administration nomme un Directeur du Centre qui en assume la gestion journalière dans les limites des pouvoirs **qui lui sont** accordés par les récents statuts. **Il nomme également un vice-Directeur qui sera chargé de suppléer le Directeur dans ses fonctions, ou de le remplacer en cas de nécessité.**

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

ZHANG Yi, Présidente

Centre de Langue et de Culture Chinoises Luxembourg a.s.b.l.